

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4427

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de Recherche et Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Hu'S-MAP**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

**Rapporteur : Monsieur Laréal**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Frieh), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

**Absents non excusés :** Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

**Séance publique du 15 octobre 2007****Délibération n° 2007-4427**

commission principale : développement économique

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien aux projets de Recherche et Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet HuS-MAP**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

**Lyonbiopôle**

Centre d'excellence mondial en vaccin et diagnostic, Lyonbiopôle a pour but d'appréhender les maladies infectieuses humaines et animales de façon globale, du diagnostic et de la prévention jusqu'au traitement en intégrant les systèmes d'administrations originaux. Cette approche intégrée vise à élaborer un bouclier sanitaire qui va de l'identification du virus à la protection des populations.

Lyonbiopôle a été conçu comme une usine à projets multipartenariaux de Recherche et Développement (R&D) et comme un outil d'interface et de rapprochement entre industriels et académiques. Depuis 2005, Lyonbiopôle a accompagné et labellisé 53 projets de R&D multipartenariaux. 22 projets représentant 86,6 M€ d'investissement ont été notifiés officiellement et ont obtenu 28 M€ d'aides publiques selon la répartition suivante :

- 6 projets soutenus par le Fonds de compétitivité des entreprises (FCE) - investissement 61,2 M€ - aide accordée 16,6 M€,
- 14 projets soutenus par l'Agence nationale de la recherche (ANR) - investissement 20 M€ - aide accordée 8 M€,
- 2 projets soutenus par la Commission européenne - investissement 5,4 M€ - aide accordée 3,4 M€.

Avec près de 28 000 emplois dans les biotechnologies, la région Rhône-Alpes est le deuxième employeur national de ce secteur en forte croissance. Lyonbiopôle, unique pôle mondial de compétitivité de l'agglomération lyonnaise, représente l'atout principal de la politique de soutien à la filière des sciences de la vie que la Communauté urbaine met en œuvre depuis dix ans. La communauté urbaine de Lyon est à l'initiative de Lyonbiopôle.

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des cinq pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 6 M€ pour le pôle de compétitivité Lyonbiopôle.

Chaque année, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention. Un nouveau projet de R&D, intitulé Hu'S-MAP, a été labellisé le 25 avril 2007 par le conseil d'administration de Lyonbiopôle dans le cadre du quatrième appel à projets du FCE.

Au vu des enjeux économiques liés et des acteurs industriels impliqués, la Communauté urbaine envisage de soutenir le projet Hu'S-MAP. Elle se propose en particulier de soutenir financièrement la participation à ce projet de l'Unité Inserm U 851 basée à Lyon.

#### *Le projet labellisé Hu'S-MAP*

L'enjeu principal du projet est de développer des technologies innovantes dans le cadre concret du développement de nouvelles thérapeutiques pour des applications anti-infectieuses, notamment contre le virus de l'hépatite B (VHB). Cette technologie pourra être transférable à de nouvelles thérapeutiques contre la grippe et la dengue.

Les partenaires sont deux entreprises de biotechnologies basées à Lyon (PX'Monoclonals, nouvelle filiale lyonnaise de Protein'eXpert, et Genoway) ainsi que l'unité Inserm U 851.

Le projet de recherche a pour objectif de produire des anticorps neutralisants humanisés et humains pour des applications anti-infectieuses ainsi que la mise en place d'une nouvelle plate-forme basée sur les technologies innovantes développées par les trois partenaires.

La mise en place du projet permettra le recrutement direct de trois à cinq personnes au sein des deux sociétés partenaires. En cas de succès, la société PX'Monoclonals pourrait suivre une courbe de croissance aussi rapide que celles de Genoway ou Protein'eXpert : 20 salariés après deux ans (fin 2009) et 50 après cinq à 10 ans. De plus, cette plate-forme permettra de compléter idéalement l'offre technologique lyonnaise et Rhône-Alpine en proposant aux autres sociétés de biotechnologie ainsi qu'aux industriels de réaliser localement des développements pour lesquels il n'existe pas d'offre en France.

Le budget total du projet est de 1 589 571,44 € sur 36 mois. Une aide totale de 1 156 755,29 € est demandée auprès d'Oseo et auprès de la communauté urbaine de Lyon.

Le budget et les aides financières se répartissent de la manière suivante :

| Nom du partenaire | Département | Ville | Assiette (en €) | Taux d'aide | Montant total subvention (en €) | Communauté urbaine (en €) | Oseo (en €) |
|-------------------|-------------|-------|-----------------|-------------|---------------------------------|---------------------------|-------------|
| PX'Pharma         | 69          | Lyon  | 501 610,64      | 55 %        | 275 885,86                      |                           | 275 885,86  |
| Genoway           | 69          | Lyon  | 460 203,04      | 55 %        | 253 111,67                      |                           | 253 111,67  |
| Inserm U 851      | 69          | Lyon  | 627 757,76      | 100 %       | 627 757,76                      | 627 757,76                |             |
| total             |             |       | 1 589 571,44    |             | 1 156 755,29                    | 627 757,76                | 528 997,53  |

Le projet précité, labellisé par Lyonbiopôle, est caractérisé par une forte implication de sociétés de biotechnologies innovantes localisées sur le territoire de la Communauté urbaine et représente un investissement global de 1,6 M€.

Les partenaires privés des projets apportent environ 0,6 M€. L'aide publique obtenue se monte à 1,1 M€, financée par Oseo (529 k€) et la Communauté urbaine (628 k€).

#### *Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine*

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Hu'S-MAP en apportant une subvention totale de 627 757,76 € pour l'unité Inserm U 851 sur la période 2008 à 2011, selon les modalités définies dans la convention faisant l'objet du présent rapport.

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec le contractant du projet. Un comité de suivi, animé par Oseo, sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Décide** de soutenir le projet Hu'S-MAP pour un montant de 627 757,76 € dans le cadre des projets de R&D de Lyonbiopôle.

**2° - Approuve** la convention-cadre 2007 entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et l'engagement de l'Etat sur la période 2006 à 2010.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant 2007 à la convention-cadre 2006 entre l'Etat et les collectivités locales partenaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,